

BULLETIN DE DEMANDE D'ADHESION

à retourner à l'AFCCRE ccrefrance@afccre.org

Nom : Prénom :

Fonction :

Adresse :

Tél :

E-mail : Site Internet :

Je demande l'adhésion de :

COMMUNE DEPARTEMENT REGION STRUCTURE INTERCOMMUNALE

Nom de la Collectivité

Population

SIRET

à l'**Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe**

en qualité de **membre titulaire**

La cotisation **2024** d'un montant de€ (calculée selon la population)
sera versée après délibération du Conseil Municipal et dès réception du mémoire
édité par l'AFCCRE.

A..... le.....

Signature et cachet :

Extrait du barème 2024 des cotisations à l'AFCCRE

Communes et structures intercommunales

<i>Population</i>	<i>Forfait</i>	<i>Coût par habitant</i>
moins de 1.000 hab.	90 €	-
de 1.001 à 3.000 hab.	148 €	0,039 €
de 3.001 à 5.000 hab.	234 €	0,039 €
de 5.001 à 10.000 hab.	312 €	0,039 €
de 10.001 à 30.000 hab.	330 €	0,039 €
de 30.001 à 50.000 hab.	360 €	0,039 €
de 50.001 à 100.000 hab.	363 €	0,039 €
plus de 100.000 hab.	365 €	0,039 €
<i>Montant total de la cotisation = Forfait + (Taux par habitant x population)</i>		

Calcul des cotisations des structures intercommunales :

La population prise en compte pour le calcul de la cotisation est celle qui correspond à la population totale de la structure intercommunale, déduction faite de la population des communes qui, au sein de cette structure intercommunale, sont déjà membres de l'AFCCRE.

Départements

par tranche de 100 habitants	0,685 €
------------------------------	---------

Régions

par tranche de 100 habitants	0,587 €
------------------------------	---------

L'adhésion à l'AFCCRE est effective après :

- adoption d'une délibération
- signature d'un bulletin d'adhésion
- règlement du montant de la cotisation correspondant à l'année en cours